

L'ÉDITOpar **Dominique VELLANDE**

Le salaire du labeur

Des travailleurs qui élisent leurs représentants dans leur entreprise, ça peut paraître anachronique dans un contexte économique explosif. Les élections sociales, qui démarrent aujourd'hui dans notre pays, sont pourtant emblématiques d'une forme de démocratie au sein de l'entreprise. Certes, les plus petites échappent à cette obligation légale. De même que les fonctionnaires n'ont pas non plus accès à ce type d'élections. Cela posé, on constatera qu'en dépit de réserves tant syndicales que patronales, le climat social dans les entreprises en Belgique n'est pas si mauvais que ça. Une étude menée par SDWork et la FEB en atteste : dans neuf entreprises sur dix, le dialogue entre patrons et travailleurs est jugé plutôt bon. Dans l'absolu, on peut quand même supposer que cette perception traduit l'efficacité d'organes tels que les comités de protection et de prévention au travail ou des conseils d'entreprise. Mais si le vote libre peut être considéré comme l'expression la plus aboutie de la démocratie, il est bon de rappeler que ces organes ont

d'abord été installés dans un contexte de justice sociale. Pour que le salaire du labeur soit plus équitable, en somme. On pourra sourire -ou même ricaner - à l'idée qu'historiquement, la volonté affichée du législateur était de «mieux répartir les fruits de la croissance». N'était le berceau douloureusement conflictuel de cette concertation sociale, un tel objectif pourrait apparaître aujourd'hui un brin romantique voire carrément naïf. Faut-il y voir un échec ? Pas nécessairement dans la mesure où, au sein des entreprises, les organes légaux de concertation ont souvent été d'excellents régulateurs du dialogue social. En décalage de plus en plus marqué avec la concertation sociale qui, à l'échelle nationale, rame incroyablement. En gros, ces «gestionnaires locaux du mécontentement» conservent leur pertinence et leur légitimité. En atteste sans doute la participation au vote pourtant non-obligatoire : 7 travailleurs sur dix ayant la possibilité de le faire remplissent leur devoir démocratique. Aurait-on le même taux si les élections politiques n'étaient pas obligatoires ?